

Doctorat en droit

Téléphone : 514 987-3903
Courriel : cycles-sup-droit@uqam.ca

Code	Titre	Grade	Crédits
3033	Doctorat en droit	Docteur en droit, LL.D.	90

Trimestre(s) d'admission	Automne Hiver
Contingent	Programme non contingenté
Régime et durée des études	Temps complet : 12 trimestres (4 ans) Temps partiel : 18 trimestres (6 ans)
Campus	Campus de Montréal
Organisation des études	Cours offerts le soir

OBJECTIFS

Le programme de doctorat en droit vise à former des chercheurs autonomes et des juristes hautement qualifiés aptes à contribuer à l'essor de la discipline par l'apport de recherches théoriques et pratiques, thématiques ou empiriques dans les différents champs du droit. Le programme est orienté vers le développement et l'approfondissement d'une approche interdisciplinaire, sociale et critique de l'analyse juridique.

La formation doctorale favorise l'approfondissement de la pensée juridique par la maîtrise des différents courants et théories ayant conduit à son élaboration. Ceci se traduit par un questionnement épistémologique de la discipline et une ouverture à la recherche interdisciplinaire dans le but d'apporter une contribution originale au savoir.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat au programme doit être :

- titulaire d'une maîtrise ou l'équivalent en droit, obtenue avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent, pour l'ensemble de la scolarité et des travaux de recherche. Tout dossier de candidature avec une moyenne inférieure à 3,2 mais égale ou supérieure à 2,8 sur 4,3 sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission ;
- ou
- titulaire d'une maîtrise ou l'équivalent dans une discipline connexe, obtenue avec une moyenne cumulative de 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent.

De manière exceptionnelle, un candidat n'ayant pas de grade de deuxième cycle mais détenant un grade de premier cycle peut soumettre sa candidature en raison de ses réalisations scientifiques ou professionnelles hors du commun et être admis après l'approbation du Vice-rectorat et du décanat, sur recommandation du sous-comité d'admission et d'évaluation du programme (SCAE). Le candidat au programme ayant été admis sur cette base pourra être tenu de suivre des cours d'appoint ou une propédeutique pouvant aller jusqu'à une année de scolarité préparatoire.

Dans tous les cas, le candidat au programme doit avoir complété 30 crédits de cours en droit, soit de 1er cycle soit de 2e cycle, pour être admissible.

Le SCAE du programme déterminera si les cours de méthodologie suivis antérieurement par le candidat répondent aux attentes du programme. Dans le cas contraire, le candidat se verra imposer de suivre le cours JUR7121 Méthodologie avancée de la recherche juridique Méthodologie avancée de la recherche juridique ou un cours équivalent en cours d'appoint.

Tout candidat devra également présenter un sujet de thèse approuvé par un professeur habilité par le programme à titre de directeur de recherche.

Capacité d'accueil

Le programme reçoit les candidats en fonction des capacités d'encadrement des professeurs du département.

Trimestre d'admission (information complémentaire)

Admission aux trimestres d'automne et d'hiver.

Connaissance du français

Le candidat devra posséder une connaissance suffisante de la langue française qui peut être vérifiée par un test ou une entrevue.

Connaissance de l'anglais

Le candidat devra également posséder une connaissance adéquate de la langue anglaise de même que de toute autre langue indispensable à la réussite de son projet de recherche.

Une entrevue pourra être exigée par le sous-comité d'admission et d'évaluation de même qu'une vérification de la connaissance de la langue anglaise.

Méthode et critères de sélection

Évaluation, par ordre d'importance :

- du dossier académique ;
- du sujet de thèse approuvé par le professeur du département s'engageant à encadrer le candidat. L'esquisse du sujet de thèse, d'environ cinq pages, doit présenter les intérêts du candidat de même que le sujet général et la pertinence de la thèse projetée. Ce texte sera

évalué en fonction de sa qualité, de sa pertinence par rapport à l'orientation du programme et de sa compatibilité avec les compétences professorales ;
- trois lettres de recommandation.

Régime et durée des études

Temps complet : 12 trimestres (4 ans) Temps partiel : 18 trimestres (6 ans)

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits. Certains cours ont des préalables. Consultez la description des cours pour les connaître.)

Activités obligatoires (8 crédits)

JUR9001 Perspective interdisciplinaire des enjeux contemporains de la recherche juridique (4 cr.)

JUR7301 Méthodologie de la recherche interdisciplinaire (4 cr.)

L'étudiant qui a déjà complété le cours JUR7301 Méthodologie de la recherche interdisciplinaire choisit un cours parmi les suivants :

JUR966X Études thématiques (4 cr.)

JUR9751 Séminaire de lectures dirigées (4 cr.)

Le cours peut aussi être choisi à l'intérieur du répertoire des cours du programme de maîtrise en droit ou des répertoires propres à d'autres programmes dans la mesure où la pertinence de l'activité dans le cheminement de l'étudiant est reconnue par le sous-comité d'admission et d'évaluation.

Examen doctoral (8 crédits) :

Après avoir complété la scolarité obligatoire, l'étudiant s'inscrit à l'une ou l'autre forme d'examen doctoral (8 crédits) :

JUR9101 Examen doctoral I - examen écrit et oral (8 cr.)

JUR9102 Examen doctoral II - activité de publication (8 cr.)

Proposition de thèse (12 crédits)

JUR9901 Proposition de thèse (12 cr.)

La proposition de thèse est défendue devant un jury d'au moins trois personnes.

Thèse et soutenance de thèse (62 cr.)

La thèse constitue un travail de recherche original apportant une contribution au développement de la discipline. Elle est soutenue devant un jury d'au moins quatre personnes, dont au moins une de l'extérieur de l'Université.

Axes et de recherche

- Mondialisation et droit international
- Droit, politiques sociales et émergence des normes
- Gouvernance et état de droit

Remarque : Le candidat vaudra bien prendre note que les activités au choix dans ce programme et énumérées ci-dessus ne peuvent être offertes à chacun des trimestres (automne, hiver ou été). Par conséquent, elles sont réparties sur plusieurs trimestres et sont donc offertes en alternance d'un trimestre, voire d'une année à l'autre.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe B.

DESCRIPTION DES COURS

JUR7301 Méthodologie de la recherche interdisciplinaire

Objectifs

Dans le cadre de ce cours, l'étudiant-e aura l'opportunité d'explorer la recherche interdisciplinaire et empirique en droit, notamment en discutant des principales perspectives théoriques et méthodologiques des sciences sociales et leur rapport avec le droit, en comparant les approches quantitatives et qualitatives de la recherche et en se familiarisant avec les différentes techniques de collecte et d'analyse de données. De plus, l'étudiant-e aura l'opportunité de discuter de questions transversales, notamment les critères d'évaluation de la recherche, les implications éthiques de la recherche, la position de la chercheur ou du chercheur par rapport au savoir, à la société et aux participant-e-s. L'étudiant-e devra aussi élaborer un projet de recherche interdisciplinaire.

JUR9001 Perspective interdisciplinaire des enjeux contemporains de la recherche juridique

Ce séminaire est suivi par l'ensemble des étudiants au cours de leur première année d'inscription au programme. Il porte sur l'étude du droit au moyen de discussions abordant les transformations des normes et systèmes juridiques contemporains dans leurs relations avec leurs conceptions idéologiques sous-jacentes. Orientées par une approche interdisciplinaire, ces discussions permettront à l'étudiant de réfléchir aux problèmes épistémologiques et méthodologiques que soulève leur compréhension. L'étudiant sera appelé à construire le sens d'une perspective d'analyse interdisciplinaire en droit et à examiner les exigences, les possibilités, la validité scientifique, la fécondité et la difficulté de l'interdisciplinarité appliquée à l'étude du phénomène juridique. Seront abordés par exemple, des thèmes tels que: - la restructuration de l'ordre juridique mondial et les transferts de droit; - la mondialisation et ses effets sur le droit interne et sur les droits des personnes; - le droit et la place de la société civile; - le droit et les politiques publiques québécoises ou canadiennes.

JUR9101 Examen doctoral I - examen écrit et oral

L'objectif de cet examen est le contrôle des connaissances. L'examen porte sur les principaux débats animant le champ choisi et qui s'expriment à travers le corpus documentaire qui lui est propre. Les questions d'examen s'inspirent de problématiques tirées d'une liste de textes considérés comme étant les plus représentatifs du champ choisi et soumis pour approbation au sous-comité d'admission et d'évaluation. Évalué par un jury sur le mode succès-échec, l'examen comporte une épreuve écrite et une épreuve orale, celle-ci est consécutive à la réussite de l'examen écrit. En cas d'échec, l'étudiant a la possibilité d'un examen de reprise au plus tard deux mois après la tenue de l'épreuve écrite; un second échec de l'examen écrit, ou un échec de l'examen oral met fin à la candidature au doctorat. Pour les étudiant-es inscrits à temps partiel les échéances sont doubles.

Préalables académiques

JUR9001 Perspective interdisciplinaire des enjeux contemporains de la recherche juridique ou JUR9100 Perspective interdisciplinaire des enjeux contemporains de la recherche juridique

JUR9102 Examen doctoral II - activité de publication

L'objectif de cet examen est le contrôle des connaissances. L'examen « activité de publication » prend la forme d'un texte original conçu sur le modèle d'un article scientifique. Le sujet ne peut redoubler celui de la thèse. L'étudiant s'inscrit à l'examen doctoral et dépose son projet d'article au plus tard un mois après son inscription. Le sujet choisi par l'étudiant est approuvé par le sous-comité d'admission et d'évaluation. Après acceptation du sujet, l'étudiant dispose de quatre mois pour

dépôt du texte final pour évaluation. Un jury est désigné par le sous-comité d'admission et d'évaluation pour faire l'évaluation, incluant l'épreuve orale. Les membres du jury remettent dans le mois suivant cet examen un rapport d'évaluation indiquant notamment si le texte répond au contrôle des connaissances ou s'ils exigent des modifications majeures. L'examen doctoral - activité de publication est évalué sur le mode succès-échec. L'examen doit être complété au plus tard à la fin de la deuxième année pour les étudiants à temps complet et à la fin de la troisième année pour les étudiants à temps partiel. Un examen jugé inacceptable (échec) par le jury devra faire l'objet de corrections et être repris dans les trois mois suivant la décision du jury. Un échec de la seconde version met fin à la candidature au doctorat.

Préalables académiques

JUR9001 Perspective interdisciplinaire des enjeux contemporains de la recherche juridique ou JUR9100 Perspective interdisciplinaire des enjeux contemporains de la recherche juridique

JUR966X Études thématiques

Ce séminaire à contenu variable portera sur un thème choisi en fonction des recherches en cours menées par un (ou des) professeur (s) ou par un professeur invité et n'étant pas couvert par les autres séminaires.

JUR9751 Séminaire de lectures dirigées

Ce séminaire a pour objectif de permettre aux étudiants de soumettre un programme de lecture visant l'approfondissement du corpus théorique relatif au domaine de leur sujet de recherche. Chaque étudiant doit soumettre son projet de séminaire de lecture au sous-comité d'admission et d'évaluation. Des étudiants, dont les intérêts de recherche convergent, pourront, en accord avec le tuteur du séminaire, donner une dimension collective à cette activité.

JUR9901 Proposition de thèse

Objectifs

Les objectifs du cours sont de s'assurer de la capacité de l'étudiant à s'engager dans la rédaction de la thèse de doctorat et d'avoir un échange avec deux experts du domaine de celle-ci.

Sommaire du contenu

Chaque étudiant doit soumettre un texte qui expose la problématique de la thèse, la méthodologie appropriée, une évaluation critique des principaux auteurs apparaissant à la bibliographie en rapport avec le sujet ainsi que des éléments préliminaires d'analyse. Un mois après le dépôt du texte, l'examen de la proposition de thèse a lieu lors d'une rencontre entre l'étudiant et un jury. Ce jury est composé du directeur de la thèse et, éventuellement, du codirecteur et d'une ou de deux autres personnes désignées par le sous-comité d'admission et d'évaluation. L'examen, qui prend la forme d'un examen oral, sert à évaluer la proposition soumise ainsi que les connaissances liées à cette proposition. La proposition de thèse est évaluée sur le mode succès-échec. Le jury peut aussi suspendre sa décision et demander au candidat de revoir sa proposition et de reprendre, si nécessaire, l'examen. L'évaluation est globale, c'est-à-dire qu'elle porte sur le travail écrit et la défense orale. L'examen doit être complété au plus tard à la fin de la deuxième année pour les étudiants à temps complet et à la fin de la troisième année pour les étudiants à temps partiel.

Préalables académiques

JUR9100 Perspective interdisciplinaire des enjeux contemporains de la recherche juridique
JUR9200 Méthodologie avancée de la recherche interdisciplinaire

N.B. : Le masculin désigne à la fois les hommes et les femmes sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.
Cet imprimé est publié par le Registrariat. Basé sur les renseignements disponibles le 02/02/07, son contenu est sujet à changement sans préavis.
Version Hiver 2013